

Val-d'Or, le 4 juillet 2018

À : M^e Maxime Laganière, Procureur aux poursuites criminelles et pénales
Directeur des poursuites criminelles et pénales

c.c. : M^e Marie-Paule Boucher, Représentante de la Procureure générale du Québec
M^e Denise Robillard, Représentante de la Procureure générale du Québec
M^{me} Deirdre Geraghty, Représentante de la Procureure générale du Québec

De : M^e Donald Bourget, Procureur

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0236-C

M^e Laganière,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) **concernant l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) pour une clientèle autochtone.**

À cet effet, nous demandons au DPCP de nous transmettre les informations/documents suivants :

1. Toute information concernant les Procureurs aux poursuites criminelles et pénales (PPCP) du Bureau des affaires de la jeunesse (BAJ) spécialisés dans l'application de la LSJPA :
 - 1.1. Est-ce que tous les dossiers en application de la LSJPA au Québec sont traités par des PPCP spécialisés en LSJPA, notamment quant aux cours itinérantes? Veuillez justifier votre réponse.
 - 1.2. Veuillez nous indiquer le nombre de PPCP spécialisés en LSPJA, par district judiciaire et par année (de 2001 à 2017) et toute justification de l'absence de tels PPCP dans un district donné.
 - 1.3. Le rôle du BAJ dans l'application de la LSPJA pour une clientèle autochtone, et ce, depuis sa création en 2012.
2. Toute information quant aux politiques et directives données aux PPCP quant à la référence aux programmes de sanctions extrajudiciaires pour les adolescents contrevenants, par district judiciaire.
3. Toute information quant aux politiques et directives données aux PPCP quant à l'application, l'utilisation, le traitement et la prévalence des rapports Gladue dans l'évaluation de la peine des adolescents contrevenants autochtones, par district judiciaire.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **quinze (15) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet.

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez contacter M^e Geneviève Richard directement par courriel à genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 527-0847.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, M^e Laganière, nos plus sincères salutations.

M^e Donald Bourget

Procureur / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113, Tél.: 819 354-4406

Cell. : 819 527-6130

donald.bourget@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca